



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'USL

le 9 septembre 2020 Maison du Peuple, Salle Jean-Jaurès, Place Chauderon 5

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et des procès-verbaux

Après s'être assuré des bonnes conditions sanitaires, Henri Klunge ouvre la séance ordinaire à 19h05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, au nom du comité de l'USL. Il salue particulièrement la présence des membres d'honneurs, des invités, ainsi que Monsieur le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand, en charge de l'économie, de la sécurité et de l'eau.

La liste des membres inscrits est déposée à l'entrée de la salle. Il n'est pas fait mention nominale de toutes les personnes excusées. Chaque membre présent est invité à se présenter à tour de rôle, avec son nom, prénom et fonction.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité. Il est donc suivi tel quel, en précisant que les vérificateurs pour l'exercice 2020-2021 seront élus au point 6, après le renouvellement du comité.

Le PV de l'AG ordinaire du 25 juin 2019, tel que déposé sur le site web de l'association, est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

2. Rapport du président

Voici le rapport écrit d'Henri Klunge dans son intégralité :

« Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie d'avoir bravé le virus pour venir nous voir. Traditionnellement, le mot de bienvenue de la présidence fait office de rapport annuel, je vais me plier à cette tradition en étant peut-être un peu moins exhaustif que ma prédécesseuse.

Ce rapport commencera en mars 2019 pour venir jusqu'à aujourd'hui. Normalement, il me semble qu'il se fait du 1er janvier au 31 décembre, mais il me paraît plus logique de le faire pour l'ensemble de ma présidence.

Ainsi durant environ 1 an et demi, nous aurons fait 17 représentations, dont les fameuses « 24 heures d'accordéon » pour les 100 ans de l'orchestre des accordéonistes de



Lausanne (OAL), qui sont excusés ce soir. Jubilé qui a eu une belle couverture médiatique principalement grâce à son pied de nez au règlement communal en jouant dans un bus durant quelques heures.

Durant cette période, nous avons vus 10 de nos membres démissionner, mais avons accepté 10 nouveaux membres.

Votre comité s'est réuni à 13 reprises, la gestion des affaires courantes se faisant en ligne à l'aide de Framavox.

Vous avez élu votre comité pour 3 ans. Cela dit, la vie est ainsi faite que nous avons reçu plusieurs démissions durant cette année : de Sandra Pernet, qui a quitté la Suisse pour le Brésil, de Olivier Bloch, qui a changé de travail et dont la charge comme président de l'USDL ne lui permettait pas de s'investir pleinement pour l'USL, (il est d'ailleurs retenu aujourd'hui par son travail, mais devrait nous rejoindre.)

Enfin, notre trésorière a quitté l'USL du jour au lendemain pour des raisons qui lui sont propres. Cependant, en toute transparence, elle estimait entre autres que le salaire que nous versons à notre secrétaire permanent est trop élevé par rapport au revenu des cotisations. En effet, elle voyait ce salaire comme une charge, alors que j'estime que le travail d'Antoine est un service que nous vous proposons. En effet, comme secrétaire permanent, il se charge de répondre à vos questions qu'elles soient d'ordre légal (comment organiser une manifestation en temps de COVID), technique (où louer un Beamer, où louer des tables et des bancs, où trouver une salle...), RH, économique, j'en passe et des meilleures. Dès lors, j'estime qu'il n'est pas un problème qu'une grande partie de nos revenus soit investie dans son salaire.

Et enfin, comme vous avez pu le lire, dans la convocation, j'ai aussi donné ma démission. Je sais tout ce que l'USL peut faire et veut faire de bien, mais je remarque que je n'arrive pas à avoir le temps et l'énergie qu'il faut pour cela. Ce serait donc dommage pour l'USL que je m'agrippe à ce poste et, surtout, ce n'est pas mon genre.

Attention, tous ces départs au comité ne sont pas le reflet d'un manque d'un dysfonctionnement ou d'un problème de personne. Nous avons d'ailleurs déjà coopté 3 nouveaux membres dans notre comité, que nous vous présenterons tout à l'heure, car ils requièrent votre confiance pour entrer dans le comité de manière pérenne.

Nous y reviendrons plus tard, mais le marronnier du comité est le site web que nous vous promettons depuis 1 an et demi. Ce dernier est à bout touchant et nous vous le présenterons plus longuement tout à l'heure. Si nous avons pris du retard, c'est que, fidèles aux valeurs de notre faïtière, nous avons travaillé avec nos membres et des free-lances, or nous n'avons pas été la première priorité de nos partenaires, qui ont aussi eu des soucis de famille durant ce mandat.

Enfin, nous devons rencontrer la Municipalité pour lui parler de la Maison des associations, de la FASL, de la grande salle, de la caravane des quartiers et du Conseil des Établissements, mais cette séance a été repoussée pour cause de COVID.



Enfin bref, j'ai déjà été beaucoup plus long que je le voulais. Je vais donc vite m'asseoir pour laisser la parole à Antoine, notre secrétaire permanent. »

3. Rapport du secrétaire permanent

Depuis le 1^{er} juillet 2019, Antoine Jaquenoud assure les fonctions de secrétaire permanent et secrétaire du comité.

En tant que secrétaire du comité, ses tâches sont essentiellement de répondre aux demandes des membres, lors d'invitations à participer à divers événements tels que jubilés, concerts, etc. Par ailleurs, tout le comité se réjouit de vous rencontrer lors durant ces moments conviviaux. Nous avons conscience que la situation sanitaire actuelle a réduit considérablement les occasions d'organiser des événements publics. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons tenu à maintenir notre assemblée générale en présentiel, afin de faire plus ample connaissance entre vous et nous.

En ce qui concerne sa fonction de président de la Commission d'Etablissement du collège du Belvédère, Antoine Jaquenoud représente l'USL. Bien que Sandra Pernet ait assuré la présidence de cette commission, c'est au nom du PDC Lausanne qu'elle siégeait dans cette Commission. Pour l'USL, siéger dans une commission d'établissement représente une opportunité d'être au plus près de la vie des Lausannois.es, ainsi qu'au déroulement de la vie scolaire à Lausanne. Par exemple, la Commission coorganise la rentrée scolaire des élèves de 7^e années, afin de les accueillir dans l'établissement et de présenter aux parents les activités qui leur sont proposées, y compris la Commission elle-même, à laquelle des parents sont invités à siéger. Il y a entre 8 et 10 rencontres par an, en fonction des besoins.

En tant que secrétaire permanent, Antoine Jaquenoud poursuit la transition entamée l'année passée grâce à l'appui et les conseils de son prédécesseur, Bertrand Sonnay. Les conditions de travail à la SNO sont très bonnes et l'USL remercie chaleureusement la SNO pour la mise à disposition de la salle lors des réunions du Comité, ainsi que lors des réservations de la salle par nos membres avec des tarifs préférentiels.

Enfin, Antoine Jaquenoud conclut son rapport en insistant sur l'importance de recevoir régulièrement les informations concernant tout changement d'adresse, de personne de contact (présidence, secrétaire, trésorier, etc.), afin de que nous puissions intégrer ces modifications dans notre fichier d'adresse, autant pour l'envoi des cotisations, que pour le maintien à jour du répertoire des associations, en ligne sur notre site web.

Pour rappel, l'USL vous représente volontiers auprès de la Municipalité et se fait un plaisir de leur soumettre les thèmes que vous souhaiteriez que l'on aborde avec la Ville lors de ces rencontres.



4. Comptes et rapport des réviseurs

Comme la précisé Henri Klunge dans son rapport, notre trésorière a pris la décision d'interrompre son mandat avant son terme. Pour cette raison, Najat Kadib, experte comptable de métier, a accepté de reprendre l'intérim de manière à pouvoir boucler les comptes de l'exercice 2019 et de les présenter à cette assemblée. Elle est vivement remerciée pour son engagement.

La nouveauté essentielle de cet exercice 2019 c'est l'introduction du salaire et des charges du secrétaire permanent, engagé formellement dès le 1^{er} juillet 2019.

Si les charges représentent un montant conséquent, le Comité estime que cette dépense est un investissement envers nos membres et les futures associations désireuses de rejoindre l'USL. Pour rappel, l'assemblée générale a déjà accepté une augmentation des cotisations de CHF 5.- par association, lors de l'AG ordinaire de juin 2019.

Concernant la rétribution de CHF 1'500.- accordée au Comité par l'assemblée générale, le Comité a pris la décision de ne percevoir désormais que CHF 500.-. Ce choix s'explique par le fait que la différence permettra de contribuer aux charges du secrétariat. La décision est valable pour 2020 déjà et, bien que le Comité reçoive formellement CHF 1'500.- cette année encore, la différence sera reversée à l'association.

Les comptes présentent un excédent de recette de CHF 1864.19, ce qui permet d'envisager la période 2020-2021 sous un élan positif.

Les comptes 2019, tels que présentés lors de l'AG, seront archivés à ce PV.

Pour ce qui est des vérificateurs des comptes, ceux-ci ont constaté que les comptes sont tenus selon la conformité légale et ont pu obtenir toutes les réponses à leurs interrogations.

Le Contrôle a porté sur :

1. Le report exact du bilan au 1er janvier 2019
2. L'état du compte postal au 31.12.2019
3. Le pointage des écritures et du bienfondé des pièces comptables.
 - Le total au bilan est de CHF 9'638,28
 - L'exercice se boucle avec un bénéfice de CHF 1'864,19
 - La fortune à reporter au 1er janvier 2020 est de CHF 7'063,78



En conclusion, les vérificateurs recommandent de valider les comptes tels que présentés, de donner décharge à la trésorière et à l'ensemble du Comité pour l'exercice 2019. Leur rapport sera archivé à ce PV.

5. Approbation des rapports et décharge du Comité

A la lecture des différents rapports, l'assemblée générale les approuve en bloc, valide les comptes et donne décharge au Comité à l'unanimité.

6. Élection du Comité, de la Présidence et des vérificateurs des comptes

Pour rappel, nous avons reçu la démission des personnes suivantes :

- Sandra Pernet, PDC Lausanne
- Antje-Johanna-Cornelia PASTOOR D'AMSTERDAM, GEPF
- Olivier Bloch, SDOL
- Henri Klunge, PLR Lausanne

Le Comité remercie chacun d'eux pour son engagement et sa disposition envers notre faïtière.

Au niveau des candidatures au Comité, nous avons reçu les candidatures suivantes :

- Coralie Dumoulin, Cercle Démocratique Lausanne
- Diane Wild, Académie Lausannoise de Billard
- René Bezençon, PDC Lausanne

Ces 3 personnes sont élues en bloc et par acclamation.

Pour rappel, les autres membres actuels du Comité ayant été élus pour la période 2019-2022, ils ne sont donc pas soumis à réélection.

Henri Klunge ayant pris la décision de se retirer du Comité, nous avons reçu la candidature de Coralie Dumoulin pour lui succéder.

Cette candidature a reçu un accueil très favorable de la part du Comité car elle permet de concrétiser le souhait de « dépolitiser » la fonction de président.e de l'USL, à savoir de ne plus l'attribuer nécessairement à un représentant.e d'un parti politique lausannois.

En ce qui concerne la trésorerie, le Comité a pris contact avec l'association Duol. Ne leur étant pas possible de venir à cette assemblée, il leur a été proposé de les coopter



ultérieurement, afin de leur laisser le temps de proposer à l'un de leurs membres de reprendre cette fonction. Dans l'intervalle, Najat Kadib poursuit l'intérim.

Enfin, pour conclure ce point électoral, l'assemblée élit, pour période 2020-2021, Emmanuelle Germond (SDMB et PPVD), Isabelle Diday (FSG Chailly) et Alain Burland (Jardin Familiaux), suppléant.

7. Perspective et projets d'avenir

Fraichement élue, Coralie Dumoulin expose les perspectives du Comité pour les mois à venir.

Les prochaines échéances importantes et les projets sont :

- Rencontre avec la Municipalité (conjointement avec Henri Klunge), pour abordés les points prévus lors de la rencontre annulée à cause de la situation sanitaire
- Présentation de l'USL au Conseil communal de Lausanne afin de mettre en valeur de rôle de support que notre faîtière joue auprès des associations
- Promotion et utilisation de toutes les capacités de notre nouveau site web, notamment pour développer les relations inter-associations, ce qui est un des rôles essentiels de notre faîtière à l'égard des associations
- Organisation des 125 ans de l'USL en 2022, notamment en anticipant les besoins financiers au moyen d'une recherche de fonds. Il s'agirait d'un forum des associations, lors duquel les associations pourront se mettre en avant. Un projet sera présenté lors de l'AG 2021
- Représentation auprès des associations membres lors d'invitations à des événements ou lors des AGs, pour maintenir la compréhension des besoins de nos membres et les remonter au Comité.

Par rapport à ces besoins, sur la base de son expérience, le Comité a déjà mis en place certains outils d'encadrement ciblé. Il sont détaillés ci-dessous. Ces prestations sont offertes aux membres.

Dans le but de répondre au mieux aux attentes de chacun, ainsi que pour répondre aux normes en lien avec le droit comptable de 2015, Najat Kadib propose la mise en place de formations pour toute personne qui souhaiterait se perfectionner dans le domaine de la trésorerie, afin d'acquérir ou de consolider son expérience dans le domaine de la trésorerie associative. **Une permanence téléphonique est mise en place tous les vendredis de 13h30 à 14h30 au 076/304.03.17** ou par mail à najat.kadib@lausanne-usl.ch.



Dans les systèmes de formation offerts de l'USL: Pascal Kotté, Conseiller numérique depuis 35 ans, propose un coaching/conseil initial sur RdV pour les outils numériques y compris la présence et les applications sur le Net, comme par exemple la validation en ligne de la déclaration fiscale, devenue obligatoire pour toutes les associations, même sans avoir à payer d'impôt. Réservation d'un moment avec Pascal via le lien : rdv.kotte.net.

Dans le cadre des activités du secrétariat permanent, Antoine Jaquenoud propose une formation et un coaching en ressources humaines dans le domaine associatif, des conseils et un accompagnement, pour toute association qui souhaite engager des bénévoles lors d'un événement. Quand un Comité, composé de bénévoles, choisit d'engager une ou plusieurs personnes avec un salaire, il existe une relation juridique identique à celle qui est définie par le CO entre un employeur et un employé. Ces aspects se sont révélés cruciaux pour certaines associations, en particulier durant le semi-confinement de ce printemps, au niveau de la gestion des réductions d'horaires de travail (RHT) de certains collaborateurs. **Pour rappel, Antoine Jaquenoud est atteignable par téléphone les jeudis de 9h à 12h et de 13h à 18h, ou les jours ouvrables par mail à antoine.jaquenoud@lausanne-usl.ch.**

Enfin, Emmanuelle Germond présente les nouveautés du futur site web de l'USL. Le PowerPoint est disponible via ce [lien](#). Les informations et contenus présents sur le site actuels seront transférés sur le futur site.

Pour toutes questions concernant le site ou pour vous proposer comme futur testeur du site, vous pouvez vous adresser à Pascal Kotte (pascal.kotte@cloudready.ch) ou à Emmanuelle Germond (emmanuelle@germond.ch).

8. Divers

Aucun divers n'a été soumis au Comité et la parole n'est pas demandée dans l'assemblée.

Henri Klunge lève l'assemblée à 20h15 et introduit Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, Municipal en charge de la sécurité et de l'économie, pour un exposé sur le thème de la Police du commerce.

Antoine Jaquenoud
Secrétaire

Henri Klunge
Président sortant

Coralie Dumoulin
Présidente élue